

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 00996

Numéro SIREN : 899 382 733

Nom ou dénomination : AB CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2022 sous le numéro de dépôt 10808

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BOURG EN BRESSE**

32 Avenue Alsace Lorraine
CS 50317
01011 Bourg en Bresse cedex

Cabinet du Président

N°R.G. : 2022 010917

ORDONNANCE

Nous, **Michel ROGER**, Président du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse,

Vu la requête jointe et les motifs y exposés, formée par Monsieur Gilbert GUENARD, agissant en qualité de président de la société AB CONSTRUCTION (SAS), dont le siège social est sis 59, Avenue Jean Jaurès- 01000 Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Bourg en Bresse sous le numéro 899 382 733,

Vu les articles L.227-1 alinéa 3, L.227-9, L. 225-100, et R.225-64 du code de commerce,
Attendu qu'en vertu des dispositions légales susvisées, l'assemblée générale ordinaire annuelle doit être réunie six mois au plus tard après la clôture de l'exercice comptable ;

Attendu qu'à titre exceptionnel et sur juste motif, ce délai peut faire l'objet d'une prolongation par décision de justice ;

Attendu que la requérante a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2021 et soutient qu'elle n'a pas pu réunir l'assemblée générale annuelle dans le délai légal imparti ;

Que la requérante fait état d'un juste motif et qu'il convient de faire droit à sa demande de prorogation du délai légal de tenue de son assemblée générale ordinaire ;

PAR CES MOTIFS,

Autorisons la requérante à tenir son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au plus tard le 15 décembre 2022 ;

Disons que les dépens liquidés à la somme de 32,44 € TTC sont à la charge de la requérante.

Donnée à Bourg-en-Bresse, le 29/11/2022.

Le Président,



Le greffier



Nathalie JOMAIN, greffier associé



AB CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 59 Avenue Jean Jaurès
01000 BOURG EN BRESSE
899 382 733 RCS BOURG EN BRESSE



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné Monsieur Gilbert GUENARD agissant en qualité de président de la SAS
AB CONSTRUCTION dont le siège social est situé à 01000 BOURG EN BRESSE , 59
Avenue Jean Jaurès,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022,
- que l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux en raison d'impératifs liés à l'activité.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 15 décembre 2022 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Bourg en Bresse le 25 novembre 2022,
Monsieur Gilbert GUENARD

